



Association d'Aéromodélisme asbl

Rue Montoyer 1/1 - 1000 Bruxelles

Questions pour l'examen théorique du brevet élémentaire

Nom et prénom:.....

Matricule AAM:.....

Cadre réservé à l'examineur

Nom de l'examineur :.....

Matricule de l'examineur *OO-A*..... Date de l'examen :

Lieu de l'examen

Résultat: Dix questions générales: bonnes réponses

(il faut au minimum 8 réponses correctes pour réussir) Cinq questions club : bonnes réponses

Total : bonnes réponses

Réussite de l'examen théorique Oui Non

Remarques :.....

L'examineur
coche ci-dessous
les 10 questions
sélectionnées

Pour chacune des questions sélectionnées, cocher une et une seule réponse

- 1. Quelle est la masse maximale d'un aéromodèle de catégorie 1
 - 7kg
 - 12kg
 - 15kg

- 2. Quelle est la masse maximale d'un aéromodèle de catégorie 2
 - 15kg
 - 20kg
 - 25kg

- 3. Quelle est la masse maximale d'un aéromodèle de catégorie 3
 - 100kg
 - 150kg
 - 250kg

- 4. Pour un aéromodèle de catégorie 2 ou supérieure, un système de sécurité contre la perte de contrôle en vol, suite à un brouillage radio-électrique ou une panne, est-il :
 - Obligatoire
 - Facultatif
 - Interdit

- 5. Pour un aéromodèle de catégorie 2 ou supérieure, un système automatique qui met les moteurs au ralenti ou qui coupe le moteur en cas de brouillage électrique ou de panne de l'installation émission et/ou réception ou en cas de brouillage des signaux radio par d'autres signaux radio, est-il :
 - Obligatoire
 - Facultatif
 - Interdit



6. En l'absence de filet de sécurité, quelle est la distance minimale qui doit séparer tout parking ou construction de la piste de décollage et d'atterrissage
- 30 m
 - 35 m
 - 40 m
7. Si les bâtiments ou le public se trouvent à une distance de la piste de décollage et d'atterrissage inférieure à celle prévue dans la circulaire
- Ils doivent être protégés par un filet de protection d'une hauteur minimale de 2 m devant résister à l'impact d'un aéromodèle
 - Ils doivent être protégés par un mur transparent d'une hauteur minimale de 2 m devant résister à l'impact d'un aéromodèle
 - Ils doivent être protégés par un filet de protection d'une hauteur minimale de 2,5 m devant résister à l'impact d'un aéromodèle
8. À défaut d'accord formel entre les gestionnaires de deux terrains d'aéromodélisme voisins, quelle est la distance minimale devant séparer ces deux terrains?
- 3km
 - 5km
 - 6km
9. Il existe des exceptions à l'interdiction de faire évoluer des aéromodèles sur un terrain situé dans la zone de contrôle (CTR – Control Zone) d'un aéroport civil. Faut-il ?
- L'accord oral des contrôleurs de cette CTR
 - Une autorisation écrite des autorités aéronautiques qui contrôlent cette CTR
 - Une autorisation écrite des autorités communales
10. La DGTA interdit l'exploitation d'un terrain d'aéromodélisme à proximité d'un aérodrome en activité (figurant dans l'Aeronautical Information Publication (A.I.P.)). Quelle est cette distance ?
- 6 km
 - 10km
 - 12km
11. Quel est le rayon maximal d'une zone de vol à partir du point de référence du terrain d'aéromodélisme
- 400 m
 - 500 m
 - 600 m
12. À moins de dispositions particulières mentionnées dans l'autorisation du terrain, à quelle hauteur maximale peut évoluer un aéromodèle hors compétition officielle et meeting
- 100 m
 - 120 m
 - 150 m
13. L'altitude maximale d'un aéromodèle peut être portée à 200 m dans certains cas. Laquelle de ces trois propositions est exacte ?
- En cas de grande affluence des pilotes sur le terrain
 - En cas de manifestation annoncée au calendrier officiel de la fédération
 - En cas de vols de démonstration improvisés, à la demande du bourgmestre, lors de la foire annuelle





14. Laquelle des trois propositions suivantes est exacte ?
Il est interdit de faire voler des aéromodèles:
- Au-dessus de la zone de protection du public, des constructions et des parkings;
 - Au-dessus des champs cultivés
 - Au-dessus des forêts
15. Il est permis de faire voler des aéromodèles à moins de 200m
- Des autoroutes
 - Des éoliennes
 - Du parking du club
16. Lors de la mise en marche du moteur de votre modèle, où devez-vous vous trouver ?
- Derrière votre voiture
 - Dans la zone réservée aux pilotes
 - Au milieu des spectateurs
17. La « norme intégrale » de la RW prévoit une distinction entre la période de jour et la période de transition. De quoi s'agit-il ?
- La période de transition est comprise entre le 1er juillet et le 31 août
 - La période de transition correspond à la soirée après 19h et les dimanches et jours fériés toute la journée
 - Le samedi, le dimanche et les jours fériés
18. La zone de vol est :
- L'espace aérien où l'évolution d'aéromodèles est autorisée
 - Le rayon « libre service » du supermarché
 - L'espace aérien réservé aux oiseaux
19. Le point de référence d'un terrain d'aéromodélisme est :
- L'emplacement du local du club
 - Le centre géométrique de la piste de décollage
 - L'emplacement de la première maison
20. Les aéromodèles doivent être identifiés individuellement par :
- Une couleur spécifique par club
 - Un certificat de conformité
 - Un numéro d'immatriculation délivré par l'AAM ou la VML
21. L'émetteur/récepteur utilisé pour télécommander des aéromodèles doit être :
- Agréé par l'IBPT et fonctionner sur les fréquences autorisées par celui-ci
 - Agréé CE par un pays membre de l'Union Européenne et fonctionner sur les fréquences autorisées en Belgique
 - Certifié conforme par le vendeur
22. Pour pouvoir utiliser une radiocommande récente sur votre terrain, il suffit
- qu'elle soit agréée CE
 - qu'elle fonctionne sur une des fréquences officiellement autorisées en Belgique
 - qu'elle fonctionne sur une des fréquences officiellement autorisées en Belgique et qu'elle soit agréée CE





23. Les aéromodèles ne peuvent pas constituer un danger ou causer de dégâts aux aéronefs en vol. Dans cette optique il est interdit de faire évoluer des aéromodèles :
- Dans les nuages
 - Sans avertir l'aéroport le plus proche
 - Entre le lever et le coucher du soleil
24. Premiers secours. Les terrains d'aéromodélisme en activité doivent disposer sur place :
- D'un secouriste de la Croix Rouge
 - D'un médecin
 - D'une boîte de premier secours du type « camping »
25. Durant mon vol, le chemin d'accès au terrain est emprunté par un véhicule, un cavalier ou un piéton ; que dois-je faire ?
- Continuer à voler sans m'en soucier
 - Poursuivre mon vol, mais il m'est interdit de survoler le chemin d'accès
 - Atterrir au plus vite
26. Durant mon vol, un ULM entre dans la zone de vol du club ; que dois-je faire ?
- Battre des ailes pour lui dire bonjour
 - M'en éloigner au plus vite et atterrir si nécessaire
 - Continuer à voler sans m'en soucier
27. La visibilité horizontale est inférieure à 1000 m
- Il est interdit de faire évoluer des aéromodèles
 - Les vols sont autorisés au dessus du terrain
 - Les vols sont autorisés jusqu'à maximum 100 m d'altitude
28. Quelle est la cylindrée maximale d'un moteur thermique pour un modèle de catégorie 1 ?
- 10 cm³
 - 25 cm³
 - 52 cm³
29. Un club d'aéromodélisme doit répondre à certains critères pour pouvoir exploiter son terrain. Parmi les conditions suivantes, laquelle est erronée :
- Le club doit disposer d'une assurance en responsabilité civile à concurrence d'au moins 500.000 €
 - Le règlement de vol doit être affiché à un endroit visible
 - Le règlement de vol doit mentionner les catégories de modèles autorisées sur le terrain concerné
30. Un modéliste breveté peut pratiquer l'aéromodélisme
- N'importe où
 - Sans assurance
 - Sur un terrain autorisé par les autorités compétentes
31. Une connaissance non-modéliste m'accompagne au terrain. Où doit-elle se trouver durant mon vol ?
- À l'abri dans ma voiture
 - À côté de moi pour profiter du spectacle
 - Dans la zone de sécurité réservée au public

